

Une vitesse plus élevée signifie un impact plus important : les limites de vitesse des trottinettes électriques sous le feu des projecteurs après un nouveau décès

Brussels Times - Maïthé Chini - Mardi 30 septembre 2025

Traduction libre avec DeepL.com

<https://www.brusselstimes.com/belgium/1769408/xx-should-belgium-reduce-the-speed-limit-for-e-scooters>

À la suite d'un nouveau accident mortel impliquant une trottinette électrique à Bruxelles, les appels se multiplient pour réduire la vitesse maximale de ces véhicules de 25 km/h à 20 km/h.

Samedi soir, à minuit et demi, à Bruxelles, un homme de 29 ans est devenu la dernière victime tragique. Il circulait en trottinette électrique lorsqu'il a été percuté par une voiture sur l'avenue de l'Hippodrome à Ixelles. Il n'a pas survécu à l'impact et est décédé sur place.

Le nombre d'accidents impliquant des trottinettes électriques en Belgique est en hausse depuis l'année dernière, mais il a sensiblement augmenté depuis le début de l'année 2025, selon les chiffres de Vias, l'Institut fédéral pour la sécurité routière.

Au cours des trois premiers mois de 2025, le nombre d'accidents de trottinettes électriques ayant entraîné des décès ou des blessés est passé de 291 au cours des trois premiers mois de 2024 à 470, soit une moyenne de cinq par jour.

Dans toute la Belgique, l'institut a constaté une augmentation de 62 % des accidents de trottinettes électriques dans les trois régions. Il est important de noter que cela ne concerne que les accidents enregistrés par la police. Cela signifie que le nombre réel est probablement beaucoup plus élevé, car de nombreux incidents ne sont pas signalés.

À la suite d'une série d'incidents et de blessures, deux députés du parti socialiste flamand Vooruit ont proposé de rendre le port du casque obligatoire et de réduire la vitesse maximale autorisée pour les trottinettes électriques de 25 km/h actuellement à 20 km/h.

Mais une limitation de vitesse plus basse permettra-t-elle d'éviter davantage d'accidents (mortels) à l'avenir ?

À Bruxelles, la vitesse maximale des trottinettes électriques partagées est déjà limitée à 20 km/h dans toute la Région, et même à 8 km/h dans certaines zones spécifiques telles que les parcs et les zones piétonnes – une mesure automatiquement délimitée par géorepérage.

« Il n'est pas possible de limiter ainsi la vitesse maximale des trottinettes privées. Pour celles-ci, la vitesse maximale autorisée est de 25 km/h », a déclaré au Brussels Times le cabinet de la ministre bruxelloise sortante de la Mobilité, Elke Van den Brandt (Groen).

Pour le député fédéral Niels Tas (Vooruit), abaisser la vitesse maximale pourrait être une bonne mesure. Il a souligné que la puissance des trottinettes devrait également être réduite, comme aux Pays-Bas. « De cette façon, les trottinettes ne peuvent pas accélérer aussi rapidement. Nous protégeons ainsi à la fois les trottinettes et les autres usagers de la route. »

Les trottinettes électriques constituent une bonne alternative pour de nombreuses personnes, en particulier en ville, selon la députée flamande Stephanie Vanden Eede (Vooruit). « Elles prennent peu de place à la maison et permettent de se déplacer rapidement. Mais elles doivent être plus sûres qu'elles ne le sont aujourd'hui. Le gouvernement peut vraiment faire la différence avec quelques mesures ciblées. »

Selon M. Van den Brandt, cependant, le problème ne semble pas être de savoir si la limite de vitesse est fixée à 20 km/h ou à 25 km/h. « Le problème vient des trottinettes privées qui atteignent des vitesses bien supérieures », a déclaré M. Van den Brandt.

L'institut de sécurité routière Vias partage cet avis. « Depuis mi-2024, nous avons constaté une forte augmentation des accidents impliquant des trottinettes électriques. Le problème est énorme et il est clair que des mesures supplémentaires s'imposent », a déclaré le porte-parole Stef Willems au Brussels Times.

Plutôt que d'abaisser la vitesse maximale actuelle, ces efforts devraient toutefois se concentrer en premier lieu sur les trottinettes qui dépassent déjà la limite légale. « Et croyez-moi, elles sont nombreuses », a-t-il ajouté.

Plus de 100 km/h

Alors que la vitesse maximale autorisée pour les trottinettes électriques est de 25 km/h, de nombreux modèles disponibles sur le marché roulent beaucoup plus vite. Certains modèles, notamment chinois, sont extrêmement populaires en raison de leur prix abordable et de leur vitesse excessive.

Willems raconte avoir été témoin d'un contrôle de vitesse à Bruxelles où la police a arrêté un jeune homme sur un scooter électrique roulant à 106 km/h. « Pas d'équipement de protection, pas de casque. Rien. »

La première priorité devrait être de retirer ces modèles de la circulation et de s'assurer que les scooters roulant à plus de 25 km/h ne puissent pas être vendus. « Si nous commençons à faire cela, nous pourrions réduire à la source les comportements dangereux dans la circulation. »

Deuxièmement, Vias préconise le port obligatoire du casque. « Même lorsque vous avez un scooter parfaitement légal et que vous roulez à 25 km/h, un accident peut toujours se produire, que ce soit de votre faute, de celle de quelqu'un d'autre ou à cause des infrastructures », a déclaré M. Willems.

Dans de nombreux cas, les personnes tombent sur la tête. Mais rares sont les utilisateurs de trottinettes électriques qui portent un casque. « Un casque de vélo devrait être le minimum requis ; un casque de moto est encore mieux. Mais n'importe quel casque vaut mieux que pas de casque du tout. »

Cependant, il existe peu de preuves objectives démontrant une différence significative entre les trottinettes roulant à 20 km/h et celles roulant à 25 km/h. « Bien sûr, plus la vitesse est élevée, plus l'impact potentiel est important, ce qui est le cas pour tout véhicule, y compris les trottinettes. »

De plus, la marge technique d'environ 6 km/h pour les contrôles de vitesse signifie que les trottinettes limitées à 20 km/h seraient toujours autorisées à rouler à 25 km/h avant d'être contrôlées. Cela signifie que toutes les trottinettes roulant actuellement à la vitesse correcte seraient toujours autorisées à continuer à circuler.

« Réduire la vitesse de 25 km/h à 20 km/h n'est pas une priorité pour nous actuellement. Mais assurons-nous de pouvoir passer de 45-50 km/h à 25 km/h », a déclaré M. Willems. « C'est là que réside actuellement le plus grand besoin d'améliorer la sécurité routière. »